

# DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

## CREATION D'UNE PLACE PUBLIQUE A L'ANGLE DES RUES WAUTHIER/ GRANDE FONTAINE

Pièce n°5

Plan général des travaux

(Article R.112-4 du Code de l'expropriation)



## Variante 2

Cette version offre une jardinière arborée centrale d'une surface de 50 m<sup>2</sup>. Cette disposition marque l'axe de la place autour de laquelle vient s'adosser des bancs. Un espace libre devant la façade est conservé de manière à ce que le commerce au n°1 puisse installer une petite terrasse.

